

**Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole**

Direction de la Santé

Sous - Direction de la Santé-Sécurité au Travail

**Approche statistique  
des risques professionnels  
des salariés agricoles**

\*\*\*\*\*

**Synthèse nationale**

Les accidents et les maladies supposées d'origine professionnelle des salariés agricoles font l'objet de déclarations, dont l'exploitation permet d'établir des statistiques.

Les évolutions des données et des indicateurs correspondants sont suivies par la MSA depuis 1974. Ces informations ne concernent pas l'Alsace, ni le département de la Moselle, ni les DOM et les TOM, qui relèvent d'un autre régime de protection sociale.

### Panorama général

En 2002, 161 654 exploitations et entreprises agricoles ont déclaré en moyenne 1 178 131 salariés chaque trimestre.

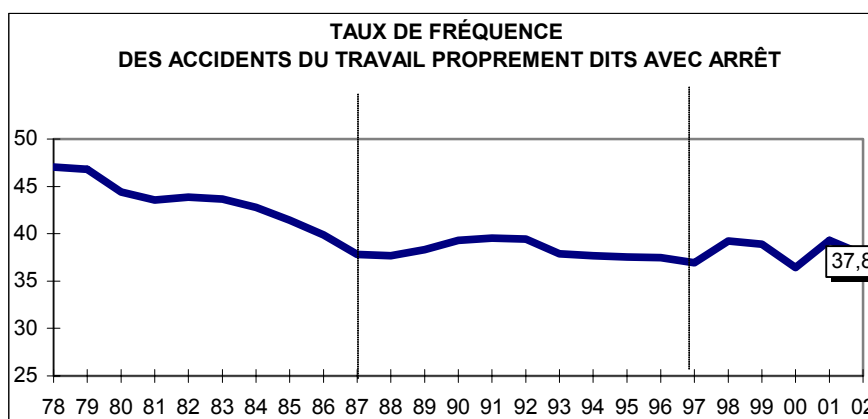
L'ensemble des activités professionnelles a été touché par 84 154 accidents de travail proprement dits (dont 48 709 avec arrêt de travail) et par 5 299 accidents de trajet (dont 3 869 avec arrêt) ; de plus, 2 785 maladies professionnelles ont été reconnues.

### Les accidents du travail proprement dits

**Le nombre annuel d'accidents** avec arrêt de travail se stabilise en 2002 à hauteur de 48 709 unités, après une hausse en 2001.

Parallèlement, cette période est marquée par une augmentation sensible du nombre d'heures de travail déclarées, en 2002 ce chiffre atteint 1,288 milliards d'heures. Cette hausse est tendancielle depuis 1991.

Après une évolution très favorable jusqu'en 1987, le **taux de fréquence** a tendance à se stabiliser. Depuis 1997, il suit un parcours erratique autour de 38 accidents par million d'heures travaillées (37,8 en 2002).



Comme les autres années, cette évolution globale est contrastée selon les secteurs d'activité.

Le secteur des exploitations de Culture et d'élevage, représentant près de 38 % des heures travaillées, a une influence prépondérante sur ce taux global. Il enregistre un taux de 45,4 en 2002, tandis que le secteur des Organismes professionnels n'affiche que 5,6 accidents par million d'heures travaillées.

Par contre, le secteur Travaux Forestiers présente un taux de 91,4 (en diminution sensible par rapport à 1999). Enfin, notons la dégradation du taux de fréquence du secteur de la Coopération qui, entre 1999 et 2002, passe de 37,7 à 39,9.

**La gravité des accidents** peut être approchée par 4 indicateurs :

- La durée moyenne d'arrêt, qui s'était stabilisée entre 1994 et 1998, connaît depuis une nette augmentation et enregistre en 2002 une moyenne de 49 jours.
- La proportion d'accidents graves, avait connu une diminution régulière entre 1993 et 1998 (minimum historique à 11,9%) ; elle présente une légère augmentation entre 1999 et 2002 (respectivement 12,5% et 13,1%).
- Le taux moyen d'IPP, qui avait diminué depuis 1979 pour se situer à 8,5 points en 1999, enregistre une hausse et atteint 9,5 points en 2002.
- Le taux de fréquence des accidents mortels s'inscrit dans une tendance à la baisse, avec des fluctuations annuelles irrégulières, bien que variant peu depuis 1994. Ce taux avait baissé très significativement entre 1976 et 1987.

Concernant **la typologie des victimes**, les accidents de travail proprement dits représentent toujours un risque excessif pour les « Nouveaux embauchés » : près de 60% des accidents concernent des personnes dont l'ancienneté est inférieure à 2 ans.

Ces accidents ont une gravité accrue pour les salariés les plus âgés : les « plus de 50 ans » représentent 23 % des accidents graves quand ils pèsent 14% des accidents avec arrêt.

La période septembre-octobre est marquée par une recrudescence des accidents graves et avec arrêt par rapport à l'ensemble de l'année.

Les tendances antérieures se confirment aussi au sujet de **la « nature » des risques**.

On retiendra tout d'abord que le « Travail du bois, sol et autres végétaux » est l'activité la plus souvent observée au moment de la survenue (environ 30% des accidents).

Les tâches relatives aux « Manutentions et transports manuels » et celles en rapport avec le « Matériel et les infrastructures » sont fréquemment incriminées (respectivement 21 et 27,4% des accidents avec arrêt).

Parmi les lieux de survenue, les lieux de production animale et végétale concentrent 40% des accidents avec arrêt, et les lieux de transformation et de conditionnement des produits 19%.

Enfin, les accidents du travail proprement dits graves touchent principalement les mains (31 %), et sont en premier lieu des plaies (47%).

### **Les accidents de trajet**

**L'indice de fréquence** des accidents de trajet est stable depuis 1994 autour d'une moyenne de 3,5 accidents pour 1000 salariés. Pour 2002, il est de 3,3 accidents.

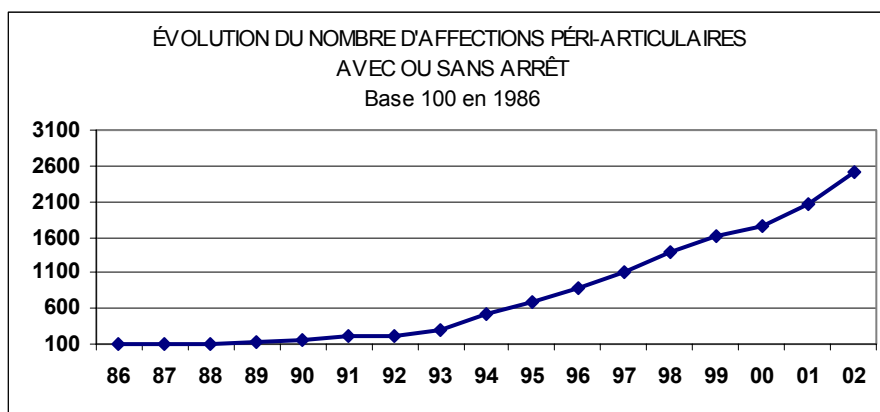
**L'indice de fréquence des accidents mortels** qui stagnait entre 1991 et 1998, semble depuis s'inscrire dans une tendance décroissante. En 2002, il atteint en effet le minimum historique de 0,03 accidents pour 1000 salariés.

Les accidents de trajet concernent majoritairement des victimes qui se déplacent à l'aide d'un véhicule comme conducteurs (environ 80%). Par ailleurs, les utilisateurs de « Deux roues » représentent près de 25% de ces accidents.

### Les maladies professionnelles

Le nombre total de maladies professionnelles continue de croître de façon exponentielle. Cet accroissement est lié à l'évolution, en 1993, du tableau des maladies professionnelles concernant les affections péri-articulaires (n° 39).

En 2002, on a ainsi enregistré 2364 **affections péri-articulaires** (dont 2045 avec arrêt), soit 85% des 2785 cas reconnus (dont 2397 avec arrêt).



Les activités principalement concernées par ces troubles sont le Traitement de la viande de gros animaux, la Viticulture, les Cultures spécialisées, le Traitement de la viande de volaille et les Elevages spécialisés de petits animaux.

Au delà de 20 ans, toutes les tranches d'âge sont touchées par ce phénomène, qui traduit cependant une meilleure prise en charge de ces affections.

Par ailleurs, de nouvelles maladies professionnelles se développent comme les affections lombaires liées aux vibrations ou à la manutention de charges lourdes, et les allergies respiratoires.

### Conclusion

En 2002, alors que l'emploi salarié agricole continue d'augmenter, les accidents de travail proprement dits constituent toujours et de loin la masse principale (89% des accidents avec arrêt de travail).

De manière générale, on constate une stabilisation de la fréquence et des caractéristiques des accidents du travail proprement dits, mais une évolution défavorable de la plupart des indicateurs de gravité.

Par contre, l'évolution des accidents mortels, du travail proprement dit comme de trajet, est positive.

Les maladies professionnelles poursuivent leur importante progression, les affections péri-articulaires en particulier.